

# DÉPOSEZ VOS DEMANDES DE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

**Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations  
d'urbanisme au format numérique**

**Certificat d'urbanisme déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces autorisations d'urbanisme doivent faire l'objet d'une demande auprès de votre commune.**



Vous souhaitez effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme ? Pour simplifier votre démarche, nous vous proposons de **déposer votre demande ici** :

- <https://sve.sirap.fr/#/031334/connexion>

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. **Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.**
- Avant chaque dépôt, il sera nécessaire d'accepter les **Conditions Générales d'Utilisation** du service
- Les dossiers peuvent toujours être transmis au format papier, directement auprès du guichet de notre commune, si vous le souhaitez.

**Avant de déposer votre demande, vous pouvez utiliser « [L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme \(AD'AU\)](#) » disponible sur [Service-Public.fr](#). Ce service complémentaire propose un accompagnement pas à pas pour compléter votre demande et connaître l'ensemble des pièces à fournir.**

**Pour toute question concernant le dépôt de votre demande, contactez-nous  
au [05.61.56.30.46](tel:05.61.56.30.46)**